

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-U53-107 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE HC-626

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

Le *Règlement de zonage numéro 2009-U53*, tel qu'amendé, est modifié comme suit :

- La grille des usages et normes de la zone *résidentielle de forte densité* Hc-626 du *Règlement de zonage numéro 2009-U53*, tel qu'amendé, est modifiée de la façon suivante :
 - En y modifiant la catégorie d'usage « Habitation multifamiliale (h3) », dont la structure d'implantation autorisée est isolée » :
 - En ajoutant la disposition spéciale (4) suivante :
 - PIIA 013 – Travaux de construction dans certaines zones

Le tout tel que démontré en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Frédéric Broué
Président de la séance

Me Stéphanie Allard
Greffière

Avis de motion	2025-12-02
Adoption du premier projet	2025-12-02
Avis pour l'assemblée publique de consultation	2026-01-14
Assemblée publique de consultation	2026-01-22
Adoption du second projet	2026-01-27
Avis pour la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter	2026-01-28
Période de réception des demandes pour la tenue d'un référendum	2026-01-28 au 2026-02-05
Adoption du règlement	2026-02-24
Approbation de la MRC	
Entrée en vigueur	
Publication de l'avis d'entrée en vigueur	

Livre des règlements
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, présentation du règlement adopté faite par la greffière au maire aux fins d'approbation.

J'approuve ce règlement, ce _____

Frédéric Broué
Maire

Pour consultation - Document déposé en séance du conseil

